

Le Président

Ligue de Nationale de Volley
Alain GRIGUER
Président
17, rue Georges Clémenceau
94600 CHOISY LE ROI

Balma le, 15 Février 2018

Objet : Projet d'évolution du championnat et de modifications des règles fédérales

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance du projet d'une série de réformes envisagées par la Ligue Nationale de Volley afin de rapprocher le championnat français des standards européens. Plusieurs de mes collègues possédant sur leur territoire un club de pro A ou pro B, nous ont fait part de leurs interrogations et de leurs inquiétudes sur les possibles impacts à venir de ces réformes.

Parmi les mesures évoquées, il est cité la possibilité de rendre obligatoire pour les salles, le sol unique, les LEDS publicitaires ou bien encore la présence d'un écran géant. Il s'avère que ces dispositions si elles étaient actées, modifieraient les règles techniques de classement de ces salles.

Tout d'abord sachez que nous regrettons l'absence de sollicitation en amont sur ce projet. D'autre part, il semble important de rappeler que « le classement des équipements sportifs » relève de la compétence des Fédérations délégataires et non des Ligues professionnelles seules, comme le prévoit l'article 9 du décret n° 2002-762 du 2 mai 2002. Ces dispositions sont d'ailleurs reprises et complétées par le Décret n° 2006-2017 du 22 février 2006.

Toute édicition ou modification de règlement fédéral relatif aux équipements sportifs dans le cadre de compétition doit être présentée en CERFRES (Commission d'examen de projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs) comme le prévoit l'article R 142-7 du code du sport afin d'en évaluer les conséquences et les impacts financiers.

A ce titre, mes collègues s'interrogent également sur l'avis de la Fédération Française de Volley sur ce dossier.

Vous comprendrez bien qu'il est difficile pour les collectivités locales de suivre le rythme de l'ensemble de ces évolutions et modifications techniques au regard notamment des budgets de plus en plus contraints de celles-ci.

Je regrette qu'en amont de ces décisions, la concertation avec les collectivités locales, propriétaires des enceintes sportives professionnelles n'ait pas été privilégiée. Comme cela avait déjà pu être évoqué dans le cadre de la commission « Sport professionnel » de l'ANDES, il nous semble primordial, de favoriser l'échange entre les représentants des ligues professionnelles et ceux des collectivités locales.

Sachez que nous restons à votre écoute et à disposition pour échanger sur ce sujet, sensible pour les collectivités locales.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Marc SANCHEZ

Bien à vous

Copie à :

- M. Eric TANGUY, Président de la Fédération Française de Volley
- Mme Yannick SOUVRE, Directrice de la Ligue Nationale de Volley
- Mme Laurence LEFEVRE, Directrice des Sports
- M. David LAZARUS, Président de la CERFRES